

**AUX PARENTS
DES ÉLÈVES DE 1 à 6P
Année scolaire 2023-2024**

Août 2023

Madame, Monsieur, chers Parents,

En ce début d'année scolaire, nous vous communiquons ci-dessous quelques renseignements qui vous seront, nous l'espérons, utiles. Les maître·sse·s et le secrétariat se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions.

ADRESSES UTILES :

Direction :

M. Serge Martin / serge.martin@vd.ch / 021 557 16 30

Secrétariat des écoles primaires et secondaires, direction :

Ch. du Collège 9, 1170 Aubonne / eps.aubonne@vd.ch / tél. 021 557 16 30.

Ouvert de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. **Le secrétariat est fermé le mercredi après-midi.**

Doyennes :

M^{me} Marie de Perrot / marie.deperrot@edu-vd.ch / 079 670 98 85 / 021 557 16 41

M^{me} Caroline Besson / caroline.besson@edu-vd.ch / 079 632 19 81

Collège du Cœur du Chêne, salle des maîtres : 021 557 16 48

Collège du Chêne, salle des maîtres : 021 557 16 19

Le Château, salle des maîtres : 021 557 16 39

Collège de Féchy : 021 557 16 40

PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) :

N° de téléphone centralisé 021 338 01 72.

Pour toute nouvelle demande de consultation, les parents doivent appeler le secrétariat des PPLS au numéro suivant : 021 557 94 95.

Responsable : Mme Christine Mertenat / christine.mertenat@vd.ch

Médiatrice scolaire :

M^{me} Nicole Creteigny Margot / nicole.creteigny@edu-vd.ch / 079 715 85 56

Service de santé scolaire :

Pour les classes de l'Établissement :

M. Julien Gross, infirmier scolaire / servicesante.eps.aubonne@avasad.ch / 021 340 75 03 ou 079 159 07 35

Si votre enfant a des besoins de santé particuliers, par exemple maladie chronique, incapacité physique ou besoin de prise régulière de médicaments prescrits par son médecin, nous vous demandons de prendre contact avec l'infirmier scolaire, M. Julien Gross. Il évaluera avec vous les besoins de votre enfant et donnera les suites nécessaires.



ANNEE SCOLAIRE 2023-24 :

L'année scolaire 2023-2024 débute le lundi 21 août 2023 et s'achèvera le vendredi 28 juin 2024.

À l'issue du premier semestre (mi-janvier), un bilan intermédiaire des résultats des élèves sera établi ; pour rappel, les notes courent du début à la fin de l'année scolaire, au terme de laquelle un bilan final sera établi.

VACANCES & JOURS FERIES 2023-2024 :

Lundi du Jeûne fédéral : lundi 18 septembre 2023

Vacances d'automne : du samedi 14 au dimanche 29 octobre 2023

Vacances d'hiver : du vendredi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

Relâches : du samedi 10 au dimanche 18 février 2024

Vacances de Pâques : du vendredi 29 mars au dimanche 14 avril 2024

Pont de l'Ascension : du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024

Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024

Nous vous demandons instamment de vous conformer aux dates fixées et de ne pas demander la faveur d'un départ anticipé ou d'une prolongation.

EXCUSES POUR MALADIE :

Signalement pour les absences dues à la maladie :

Les parents ou les personnes responsables annoncent avant le début des cours toute absence à la maîtresse ou au maître de classe ; en cas d'indisponibilité, ils contactent le secrétariat.

Les parents informent l'enseignant-e si l'absence se prolonge au-delà de trois jours. **Un certificat médical peut être exigé si l'absence se prolonge au-delà d'une semaine ou si les absences sont trop fréquentes.**

DEMANDES DE CONGÉ :

Les demandes de congé seront, sauf en cas d'urgence ou de situation imprévisible, adressées par écrit au **moins 2 semaines à l'avance** au directeur qui en appréciera le motif. En principe, il n'est pas accordé de congé deux années consécutives ou immédiatement avant ou après les vacances. Au-delà de 18 demi-journées, la demande de congé est transmise au département qui statue. **L'enseignant-e ne peut pas seul-e accorder de congé.**

AGENDA ET CAHIER DE COMMUNICATION :

Outre les appréciations, notes et devoirs journaliers, les parents trouvent dans l'agenda ou le cahier de communication :

- soit des observations sur le travail ou le comportement de leur enfant, voire une demande d'entretien ;
- soit des informations générales concernant l'ensemble de la classe.

Les parents communiquent leurs remarques éventuelles par écrit dans l'espace prévu à cet effet ou par téléphone au maître ou à la maîtresse de classe, éventuellement à la direction. À la fin de chaque semaine, **les parents signent l'agenda ou le cahier de communication.**

L'agenda ou le cahier de communication sont les moyens officiels de communication entre la famille et l'école. De ce fait, les élèves en prennent particulièrement soin.



CONTACTS AVEC LES ENSEIGNANTS :

Au moins une fois par année, avant les vacances d'octobre, une séance d'information collective est organisée à l'intention des parents.

Nous vous encourageons à avoir des contacts réguliers avec les enseignant·e·s.

OBJETS DE VALEUR :

Nous vous recommandons de veiller à ce que votre enfant n'apporte pas en classe des sommes d'argent importantes.

Les élèves ne laisseront pas sur leur pupitre ou dans les vestiaires et locaux de gymnastique leur portemonnaie, téléphone portable, sac à main ou autre objet de valeur.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Nous vous rappelons que **l'utilisation du téléphone portable est interdite** sur tout le temps scolaire, y compris pendant les récréations

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE :

Le port d'une tenue vestimentaire adaptée et de pantoufles de gymnastique ou de rythmique est obligatoire.

ASSURANCE DES ÉLÈVES :

En cas d'accident survenu sur le trajet de l'école ou pendant l'école, vous voudrez bien aviser votre assurance privée (et ensuite lui envoyer les factures). Par ailleurs, le·la maître·sse responsable rédigera un rapport, conservé au secrétariat, et sur demande, transmis au DEF en cas de litige.

Attention : c'est aux **parents** qu'il incombe d'assurer leur enfant au cas où leur responsabilité (civile) est impliquée (dégâts, etc.).

CHANGEMENT D'ADRESSE – DÉPART :

Vous êtes priés de signaler au secrétariat tout changement d'adresse.

En cas de départ d'un·e élève, vous voudrez bien en aviser par écrit la direction.

CIRCULATION AUX ALENTOURS DES BÂTIMENTS :

Nous comprenons que certains parents tiennent à amener ou à chercher eux-mêmes leur enfant à l'école. Nous attirons cependant leur attention sur le danger que représente une concentration de voitures aux alentours des bâtiments scolaires, les enfants ayant leur attention détournée.

À Aubonne en particulier, nous prions instamment les parents de ne pas emprunter en voiture le Chemin des Liserons. L'accès au bâtiment du Cœur du Chêne peut se faire à pied uniquement par le chemin des Liserons (ce chemin est la voie empruntée par les sapeurs-pompiers lors des alarmes). Vous pouvez également utiliser l'avenue du Chêne et le chemin du Collège.

Nous souhaitons d'ores et déjà à votre enfant une année scolaire enrichissante à tous points de vue et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à nos sentiments les meilleurs.

Serge Martin
Directeur

